

LA VIE STATUAIRE

Fiche 7 : Comment se construit un projet associatif ?

Le projet associatif part des valeurs initiales de l'association inscrites dans les statuts. Les statuts durent toute la vie de l'association alors que le projet, qui s'y réfère, a une durée de vie allant de quelques mois à plusieurs années.

Il se construit autour de plusieurs axes :

La finalité

Elle est la raison d'être du projet associatif. Elle fait référence aux buts de l'association, aux valeurs qui sont définies dans les statuts.

Les objectifs

La définition des objectifs consiste à identifier les besoins auxquels l'association cherche à répondre. Les actions et des moyens sont définis sur la base de ces objectifs.

Le plan d'action et les moyens

Le plan d'action décompose les objectifs en actions, en moyens humains et financiers qui y sont attribués. Il fixe différentes étapes et échéances. Un rétroplanning peut aider à répartir les tâches et les responsabilités de chaque intervenant.

Les partenaires du projet

Solliciter un partenaire nécessite d'analyser les positions et les enjeux de chacun pour pouvoir déterminer le meilleur mode de collaboration possible permettant la réalisation de tout ou d'une partie du projet. Le partenariat est une forme d'entraide mutuelle qui ne se réduit pas à une transaction monétaire (prestation ou subvention) mais engage aussi la réputation et le savoir-faire des participants.

Le pilotage

Il est exercé par une instance désignée, dès le début, comme responsable du projet. Ce peut être le bureau ou le conseil d'administration, une commission de travail, ou un individu (un chargé de mission). Cette instance ou cette personne veille sur tout ce qui se passe et tient un journal de bord. Elle a une vue d'ensemble qui permet de suivre les objectifs, de pallier les manques, de solliciter une aide si besoin, ...

L'évaluation

Elle est envisagée dès la conception du projet pour en fixer les critères et les modalités. Elle est mise en œuvre durant tout son déroulement pour en vérifier la bonne marche, sous la responsabilité de l'instance de pilotage. À la fin de la réalisation, l'ensemble des acteurs qui y ont contribué participent de l'évaluation finale en soumettant leurs analyses.